

Tours, le 16 juin 2023

**Mission maternelle**

Affaire suivie par :

Cécile LEQUART

Tél : 02 47 60 77 59

Mél : [Cecile.Lequart@ac-orleans-tours.fr](mailto:Cecile.Lequart@ac-orleans-tours.fr)

25 rue de la Milletière

CS 74212

37100 Tours

**Répondre à la demande d'aménagement du  
temps de présence à l'école maternelle pour  
un enfant soumis à l'obligation d'instruction  
et scolarisé en petite section**

**Ce que dit la loi**

Le texte de loi comporte une mesure permettant à l'inspecteur de l'éducation nationale d'autoriser un aménagement du temps de présence à l'école des enfants scolarisés en **Petite section** d'école maternelle. La possibilité d'aménagement **porte uniquement sur les heures de classe de l'après-midi**. Les modalités proposées **prennent en compte le fonctionnement général de l'école**, les horaires d'entrée et de sortie des classes et son règlement intérieur.

**Cet aménagement vise à faciliter l'adaptation de l'enfant aux exigences de l'école et d'une scolarisation à plein temps**, signe de l'adoption par l'enfant d'une posture d'élève engagé dans une dynamique de réussite scolaire. Il doit être évolutif et progressif. **La scolarité à temps plein est bien visée à l'issue de cette première année de scolarisation.**

**Le rôle du directeur**

**Identifier le besoin et construire une réponse** qui doit s'inscrire dans un temps bien identifié.

Ces éléments apparaîtront dans la demande d'aménagement du temps scolaire (document 1) qui sera ensuite adressé à l'inspecteur.trice de circonscription.

Si le motif ne vise pas à faciliter l'adaptation de l'enfant aux exigences de l'école mais répond à un confort de la famille, un aménagement du temps scolaire peut néanmoins être proposé pour permettre de **construire l'alliance avec la famille**. Une scolarisation à plein temps devra être rapidement organisée. Il conviendra de porter à l'attention de l'inspecteur.trice ces situations spécifiques.

**Organiser une équipe éducative** en cas de reconduction, à la fin de chaque période, pour construire les réponses à apporter aux difficultés d'adaptation de l'enfant.